

[www.education.gouv.fr/stateval](http://www.education.gouv.fr/stateval)

**498 000 étudiants bénéficient d'une aide financière du ministère de l'Éducation nationale pour poursuivre leurs études en 2002-2003, soit 10 000 de plus que l'année précédente. Les bourses sur critères sociaux, réservées aux étudiants les plus défavorisés, constituent l'essentiel des aides financières. Elles sont accordées selon le revenu et les charges déclarés par leur famille. De 1997 à 2001, le Plan social étudiant a permis d'augmenter de plus de 20 % le nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide pour couvrir près de 30 % de la population étudiante. Par ailleurs, toutes les aides ont été revalorisées de 15 % au prix courant sur cette période. L'augmentation de la population aidée a surtout concerné des familles qui ne rentraient pas dans le système des aides en 1997. Et cet effort n'a pas eu les mêmes conséquences pour tous les étudiants. La proportion de boursiers se stabilise entre 2001 et 2002, de même que le montant des aides accordées.**

ministère

jeunesse  
éducation  
recherche



## Les bourses de l'enseignement supérieur à la rentrée 2002

**1,3 milliard d'euros pour les bourses de l'enseignement supérieur en 2002**

L'objectif des bourses de l'enseignement supérieur attribuées par le ministère chargé de l'éducation nationale est de permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études auxquelles, sans cette aide, ils auraient peut-être renoncé en raison de contraintes familiales ou matérielles. La gestion des bourses d'enseignement supérieur est assurée, sous la responsabilité des recteurs, par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Le budget de l'éducation nationale pour l'ensemble des bourses de l'enseignement supérieur s'élève à plus de 1,3 milliard d'euros en 2002, soit 27 % de plus qu'en 1997 (à euros constants – voir l'encadré Sources et définitions p. 6) et autant qu'en 2001. Il s'inscrit dans un budget de l'État pour l'action sociale en faveur des étudiants de près de 3,9 milliards d'euros (tableau 1). Au total, avec les versements des régimes sociaux et des universités (pour détails, voir le tableau 1), c'est 4,4 milliards d'euros que la collectivité a consacrés en 2002 à l'action sociale en faveur des étudiants.

497 700 étudiants bénéficient, en 2002-2003, d'une aide de l'éducation nationale, soit 30 % des bénéficiaires potentiels (voir l'encadré p. 6).

Ces aides sont de plusieurs types. Les bourses sur critères sociaux (BCS) représentent l'élément majeur du dispositif d'aides financières aux étudiants. Elles concernent en effet 95 % des étudiants aidés avec 471 700 bénéficiaires. Elles se traduisent, soit par une simple exonération des droits d'inscription et de la sécurité sociale étudiante (pour l'échelon 0), soit, en plus, par une aide financière versée à l'étudiant bénéficiaire, de 1 296 euros à 3 501 euros par an (pour les échelons 1 à 5). Distribuées dans les premier et deuxième cycles ainsi qu'aux étudiants en DESS depuis la rentrée 2001, ces bourses sont modulées en fonction du revenu brut global, au sens fiscal (voir l'encadré p. 6), et du nombre de points de charge de la famille. Ce dispositif est complété par les allocations d'études, destinées principalement aux étudiants rencontrant des difficultés particulières, ou en situation d'indépendance ou de rupture familiale. Le montant alloué correspond à l'un des échelons d'une BCS. Contingentes, les allocations d'études concernent 10 200 étudiants en 2002. Les bourses de mérite constituent la dernière composante des bourses à caractère social. Mises en place en 1999, elles sont destinées aux élèves les plus méritants issus de milieux modestes et s'engageant à préparer certains concours prestigieux. Elles donnent droit à une aide de 6 102 euros et concernent 600 étudiants en 2002.

Le deuxième dispositif d'aide est la bourse sur critères universitaires (BCU). À l'inverse

**Tableau 1 – L'action sociale en faveur des étudiants (en millions d'euros)**

Nature des aides	1995 (en euros 1995)	2002 (en euros 2002)	Évolution 2002/1995 (au prix constant) (en %)
<b>Aides de l'État</b>			
<b>A - Aides budgétaires</b>			
<b>(1) – Aides Directes</b>			
– Bourses (43-71)		1 299,3	27,4
– Allocation de logement social (ALS)	927,7	886,6	19,9
– Aide personnalisée au logement (APL) – Part de l'État	672,6	122,0	- 2,9
– Aide au transport (carte Imagine R)	114,3	11,4	
<b>Total (1)</b>	<b>1 714,6</b>	<b>2 319,3</b>	<b>23,1</b>
<b>(2) – Aides indirectes</b>			
– Œuvres universitaires	253,4	275,0	- 1,3
– Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	16,6	18,0
– Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	45,8	396,1
<b>Total (2)</b>	<b>274,6</b>	<b>337,4</b>	<b>11,8</b>
<b>Total A (aides budgétaires)</b>	<b>1 989,2</b>	<b>2 656,7</b>	<b>21,5</b>
<b>B - Aides fiscales (*)</b>			
– Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 050,0	1,4
– Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	167,0	21,6
<b>Total B (aides fiscales)</b>	<b>1 067,1</b>	<b>1 217,0</b>	<b>3,8</b>
<b>Total des aides de l'État</b>	<b>3 056,4</b>	<b>3 873,7</b>	<b>15,3</b>
<b>Autres aides</b>			
<b>(1) – Versements des régimes sociaux</b>			
– Aide personnalisée au logement (APL)	73,2	76,2	- 5,3
– Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	414,0	0,4
<b>Total (1)</b>	<b>448,3</b>	<b>490,2</b>	<b>- 0,5</b>
<b>(2) – Versements des universités</b>			
– Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,1	80,5
<b>Total des autres aides</b>	<b>454,4</b>	<b>502,3</b>	<b>0,6</b>
<b>Total général</b>	<b>3 510,8</b>	<b>4 376,0</b>	<b>13,4</b>

Source : MEN-DEP

(\*) Hors avantage fiscal pour déduction des pensions alimentaires, évaluée en 1995 à 2 milliards de francs.

des bourses sur critères sociaux, les BCU se basent principalement sur des critères pédagogiques (résultats universitaires du boursier potentiel) et sont contingentées. Ces bourses concernent les étudiants en DEA ou en DESS (bourses de troisième cycle), les étudiants préparant l'agrégation (bourses d'agrégation) ou certains concours

administratifs (bourses de service public). Près de 12 600 étudiants bénéficient de l'une de ces aides, soit 2,5 % de la population aidée. Le montant des aides attribuées est plus élevé, de 3 456 euros pour une bourse de service public à 3 780 euros pour une bourse de troisième cycle et 4 077 euros pour une bourse d'agrégation.

**Tableau 2 – Les bénéficiaires d'une aide de l'Éducation nationale entre 1997, 2001 et 2002**  
France métropolitaine + DOM

	1997-98	2001-02	2002-03	Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2002	
				absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
<b>Bourses sur critères sociaux</b>							
Échelon 0 (créé en 1999)	–	34 299	43 789	34 299	–	9 490	–
Échelon 1	49 544	86 975	89 197	37 431	75,6	2 222	2,6
Échelon 2	62 476	49 796	49 931	- 12 680	- 20,3	135	0,3
Échelon 3	54 645	51 335	50 288	- 3 310	- 6,1	- 1 047	- 2,0
Échelon 4	47 911	50 453	49 492	2 542	5,3	- 961	- 1,9
Échelon 5	167 356	190 126	189 013	22 770	13,6	- 1 113	- 0,6
<b>Total sur critères sociaux</b>	<b>381 932</b>	<b>462 984</b>	<b>471 710</b>	<b>81 052</b>	<b>21,2</b>	<b>8 726</b>	<b>1,9</b>
Allocations d'études (créées en 1999)	0	9 074	10 154	9 074	–	1 080	12
Bourses de mérite (créées en 1998)	0	573	617	573	–	44	8
<b>Total bourses à caractère social</b>	<b>381 932</b>	<b>472 631</b>	<b>482 481</b>	<b>90 699</b>	<b>23,7</b>	<b>9 850</b>	<b>2,1</b>
Bourses de DEA	7 158	7 042	7 048	- 116	- 1,6	6	0,1
Bourses de DESS	3 679	3 236	3 196	- 443	- 12,0	- 40	- 1,2
Bourses de service public	630	676	690	46	7,3	14	2,1
Bourses d'agrégation	1 788	1 613	1 620	- 175	- 9,8	7	0,4
<b>Total bourses sur critères universitaires</b>	<b>13 255</b>	<b>12 567</b>	<b>12 554</b>	<b>- 688</b>	<b>- 5,2</b>	<b>- 13</b>	<b>- 0,1</b>
Prêts d'honneur	3 458	2 861	2 686	- 597	- 17,3	- 175	- 6,1
<b>Total aides aux étudiants</b>	<b>398 645</b>	<b>488 059</b>	<b>497 721</b>	<b>89 414</b>	<b>22,4</b>	<b>9 662</b>	<b>2,0</b>
<i>Proportion d'étudiants aidés (en %)</i>	23,6	29,5	29,7	5,9	25,0	0,2	0,7

Source : MEN-DEP

Existents aussi les prêts d'honneur, qui sont des prêts sans intérêt destinés aux étudiants ne pouvant bénéficier de l'une des aides précédentes. Le bénéficiaire s'engage à commencer le remboursement dix ans après l'emprunt. Ces prêts concernent 2 700 étudiants en 2002.

### Près de 30 % d'étudiants aidés à la rentrée 2002

29,7 % des étudiants bénéficient d'une aide en 2002-2003, cette proportion est stable par rapport à 2001-2002 (voir l'encadré p.6). Elle avait sensiblement progressé avec le Plan social étudiant : de 23,6 % en 1997-1998 à 29,5 % en 2001-2002, soit près de 6 points supplémentaires (tableau 2).

L'essentiel de l'effort du Plan social étudiant (PSE) a porté sur les bourses à caractère social. Leur nombre est en effet passé de 381 900 à 472 600 entre 1997 et 2001 (+ 23,7 %), alors que le nombre d'étudiants pouvant prétendre à une aide diminuait dans le même temps (- 2,2 %). Les trois principales mesures du plan qui ont permis cet accroissement sont la création des allocations d'études, la création de l'échelon 0 et l'accroissement de 13 % du plafond maximal d'attribution des échelons déjà existant pour les BCS. Ainsi, en 2001, 9 000 étudiants bénéficiaient d'une allocation d'étude, 34 000 de l'échelon 0 et 47 000 étudiants de plus qu'en 1997 de l'un des échelons d'une BCS existant avant le PSE.

En 2002-2003, 482 500 étudiants bénéficient d'une bourse à caractère social, soit 10 000 de plus qu'en 2001 (+ 2,1 %). Cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'étudiants dans le supérieur (+ 1,1 %) et à un environnement économique moins favorable. En effet, les plafonds de ressources sont stables à euros constants (tableau 3). Malgré une réévaluation de tous les plafonds de l'indice des prix entre 2001 et 2002, le nombre de bénéficiaires n'augmente qu'aux échelons 0 (+ 9 500 soit + 27,7 %) et 1 (+ 2 200 soit + 2,6 %), c'est-à-dire aux échelons les plus faiblement dotés. En revanche, le nombre de boursiers aux autres échelons a baissé (- 3 000, soit - 0,9 %). En 2002-2003, 28 % des boursiers sur critères sociaux le sont au titre de l'échelon 0 ou 1. L'essentiel de la hausse du nombre d'étudiants aidés pendant le PSE s'est produit aux échelons 0 et 1. En effet, parmi les 81 100 étudiants supplémentaires aidés entre

1997 et 2001, 34 300 étaient à l'échelon 0 et 37 400 à l'échelon 1. Ceci s'explique avant tout par une revalorisation différenciée des plafonds d'attribution. Le montant maximal autorisé pour obtenir une BCS avait augmenté de 13 % pour le premier échelon et en moyenne d'un peu plus de 2 % pour les autres échelons (tableau 3). Le nombre d'étudiants le plus fortement aidés (échelon 5) a progressé (+ 14 %), essentiellement grâce à la création du système de bourses de cycle, qui facilite le renouvellement du droit à bourse en cas de redoublement ou de réorientation.

Pour les bourses sur critères sociaux, le Plan social n'a pas eu pour seul effet d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Les montants alloués ont également été revalorisés de 15 % à euros courants, soit 10 % à euros constants (tableau 4). Et le montant moyen d'une aide reçue par un étudiant boursier sur critères sociaux touchant au moins l'échelon 1 avait progressé de 7,9 % entre 1997 et 2001. À la rentrée 2002, le montant des aides attribuées a suivi l'évolution des prix et le montant moyen attribué est stable.

### Un effet différencié du Plan social étudiant

L'augmentation de la population aidée par les bourses sur critères sociaux qui a eu lieu depuis 1997 est essentiellement due à l'entrée dans les critères des BCS d'une population qui, en 1997, ne répondait pas aux critères d'attribution (graphique). Mais la hausse du montant des aides et la réforme des bourses

**Tableau 3 – Plafonds de référence pour l'attribution des bourses sur critères sociaux en 1997, 2001 et 2002**

	Plafond de revenu			Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2002	
	1997-1998	2001-2002	2002-2003	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Échelon 0	–	18 616	18 620	–	–	–	–
Échelon 1	13 918	15 766	15 770	1 849	13,3	4	0,0
Échelon 2	12 466	12 747	12 750	281	2,3	3	0,0
Échelon 3	11 031	11 259	11 260	229	2,1	1	0,0
Échelon 4	9 595	9 788	9 790	193	2,0	2	0,0
Échelon 5	8 160	8 363	8 360	203	2,5	-3	0,0

Source : MEN-DEP

Lecture : en 2002-2003, pour être classé à l'échelon 0 avec 0 point de charge, il fallait déclarer un revenu brut global maximal pour 2000 de 18 620 euros, 15 770 euros pour bénéficier de l'échelon 1, etc.

**Tableau 4 – Montants des aides en 1997, 2001 et 2002 pour les bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux (BCS)**

	Aides (*)			Évolution 1997-2001		Évolution 2001-2002	
	1997-1998	2001-2002	2002-2003	absolue	relative (en %)	absolue	relative (en %)
Échelon 0	–	Exonération	Exonération	–	–	–	–
Échelon 1	1 180	1 298	1 296	117	9,9	-2	-0,1
Échelon 2	1 770	1 956	1 953	185	10,5	-3	-0,1
Échelon 3	2 279	2 513	2 502	234	10,3	-11	-0,4
Échelon 4	2 776	3 061	3 051	285	10,3	-10	-0,3
Échelon 5	3 180	3 509	3 501	329	10,3	-8	-0,2
<b>Moyenne BCS (**)</b>	<b>2 511</b>	<b>2 708</b>	<b>2 691</b>	<b>197</b>	<b>7,9</b>	<b>-17</b>	<b>-0,6</b>

Source : MEN-DEP

(\*) Aide annuelle accordée (en euros 2002).

(\*\*) Aide moyenne accordée à un bénéficiaire d'une BCS (au moins échelon 1), en métropole et dans les DOM.

de cycle ont avant tout profité aux étudiants les plus défavorisés. En effet, les étudiants aidés aux cinq premiers déciles de quotient bourse touchent en moyenne 500 euros de plus en 2002 qu'en 1997. Ainsi l'augmentation massive du plafond d'attribution de l'échelon 1 a logiquement entraîné un afflux d'étudiants qui ne rentraient pas dans les critères cinq ans plus tôt. En revanche, ces réformes ne semblent pas être accompagnées d'une augmentation du nombre d'étudiants les plus défavorisés dans l'enseignement supérieur, puisqu'on retrouve autant de boursiers dans ces cinq premiers déciles 1997 de quotient bourse en 2002-2003 qu'en 1997-1998. Seuls font exception les étudiants boursiers du pre-

mier décile, qui sont 43 000 en 2002, soit 12 % de plus qu'en 1997.

### Les enfants d'inactifs sont les plus aidés

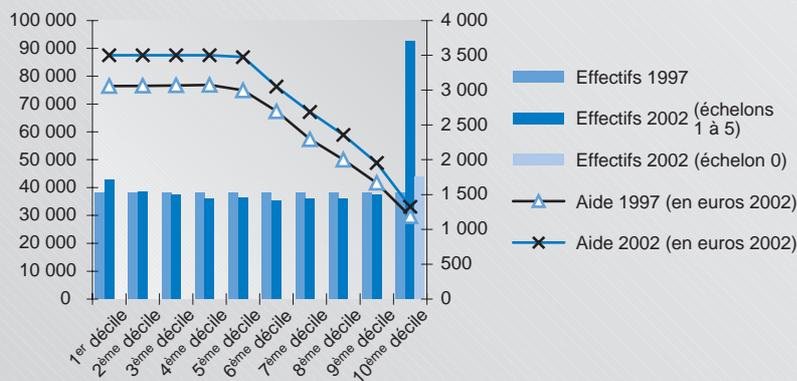
En l'absence de données complètes sur le pouvoir d'achat réel des familles, il est intéressant d'analyser l'origine sociale des demandeurs. Les catégories sociales les plus aisées sont logiquement les moins soutenues. Ainsi, alors que près d'un étudiant sur trois est un enfant de cadre en France, les enfants de cadre ne représentent que 3 % des boursiers sur critères sociaux. À l'inverse, si moins de 30 % des étudiants sont enfants d'ouvrier, d'employé ou d'inactif, ils représentent au total plus de trois étudiants qui perçoivent une BCS sur cinq (tableau 5).

L'aide moyenne accordée à un enfant issu d'une catégorie sociale relativement favorisée est de surcroît plus faible. Elle atteint respectivement 2 200 euros et 2 000 euros pour un enfant de parent cadre ou de profession intermédiaire. Les enfants d'ouvrier ou d'employé touchent en moyenne un peu plus (2 600 euros). Moins nombreux, les enfants de retraité, d'agriculteur et d'artisan reçoivent, en moyenne, une aide supérieure à celle d'un enfant issu d'une famille d'ouvrier ou d'employé. Les enfants d'inactifs sont les plus aidés (3 300 euros).

Ce sont les enfants d'employé, de profession intermédiaire et d'ouvrier qui ont le plus profité de l'élargissement de la population aidée

**Aides et effectifs en 2002 et 1997 par décile de quotient bourse 1997**

France métropolitaine + DOM



Lecture : l'échelle de gauche est celle des effectifs de boursiers, celle de droite correspond aux montants d'aides accordées. Les déciles de quotient bourse sont des intervalles de quotients bourse calculés de telle sorte que 10 % des effectifs se retrouvent dans chaque décile, par ordre croissant de leurs quotients bourse. Ainsi les 10 % des boursiers de 1997 qui déclaraient le plus petit quotient bourse (soit 38 200 étudiants), recevaient en moyenne, en 1997, 3 060 euros. En 2002, les étudiants qui déclaraient autant que cette population de référence étaient un peu plus nombreux (42 900) et touchaient en moyenne 3 500 euros.

**Tableau 5 – Évolution du nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux selon l'origine sociale entre 1997 et 2002**  
France métropolitaine + DOM

Origine sociale	Effectifs						Aide reçue moyenne (*)			
	1997	2002		Évolution			1997	2002	Évolution	
		Total	Dont échelon 0	absolue	relative (en %)	contribution (en %)			absolue	relative (en %)
Agriculteur	17 050	17 369	1 237	319	2	0	2 616	2 810	194	7
Artisan	16 792	18 483	1 897	1 691	10	2	2 527	2 661	133	5
Cadre	8 163	14 867	3 228	6 704	82	7	2 235	2 233	-3	0
Employé	86 414	121 638	11 198	35 224	41	39	2 389	2 581	192	8
Inactif divers	54 478	60 130	1 151	5 652	10	6	2 882	3 267	385	13
Ouvrier	91 663	105 434	9 047	13 771	15	15	2 482	2 642	160	6
Profession intermédiaire	33 013	54 201	11 027	21 188	64	24	2 022	2 025	2	0
Retraité	32 744	33 903	1 882	1 159	4	1	2 626	2 886	260	10
Sans réponse	41 615	45 685	3 122	4 070	10	5	2 640	2 914	274	10
<b>Total</b>	<b>381 932</b>	<b>471 710</b>	<b>43 789</b>	<b>89 778</b>	<b>24</b>	<b>100</b>	<b>2 511</b>	<b>2 691</b>	<b>181</b>	<b>7</b>

Source : MEN-DEP

(\*) Calculée sur les boursiers sur critères sociaux recevant une aide (hors échelon 0), en euros 2002.

entre 1997 et 2002. En hausse respective de 35 200 (+ 41 %), 21 200 (+ 64 %) et 13 800 (+ 15 %), ils représentent les trois quarts de l'augmentation des effectifs. Les enfants de cadre sont également en forte progression au sein des étudiants boursiers sur critères sociaux (+ 82 %), mais ils représentent toujours une part marginale des étudiants aidés. Si l'élargissement de la population aidée leur a peu profité, les enfants d'inactif ont, en revanche, connu une forte réévaluation de leurs aides (+ 13 %). Alors qu'ils sont plus nombreux, les enfants de cadre et de

profession intermédiaire touchent, en 2002, le même montant que cinq ans auparavant.

### Maintien des bourses sur critères universitaires

Le système de bourses sur critères universitaires a subi beaucoup moins de bouleversements que celui des bourses sur critères sociaux pendant le Plan social étudiant. Les contingents sont restés stables (tableau 2), la baisse depuis 1997 étant en grande partie

due à l'élargissement en 2001 aux étudiants en DESS du système de bourses sur critères sociaux. Cette tendance se poursuit en 2002 avec une stabilité des effectifs (- 0,1 %). Mais, alors que le montant des aides accordées avait été réévalué de 10 % entre 1997 et 2001, il est resté stable entre 2001 et 2002, contrairement à celui des aides sur critères sociaux.

### Les critères sociaux utilisés

Les BCS sont modulées en fonction du revenu brut global, au sens fiscal, et du nombre de points de charge de la famille. L'origine des ressources pour la quasi-totalité des demandeurs est la famille, c'est-à-dire les parents. Moins le revenu des parents est élevé et plus l'étudiant a de points de charge, autrement dit plus important est le montant de la bourse qui peut lui être attribuée. Le revenu brut moyen déclaré par le ménage d'un étudiant boursier sur critères sociaux en 2002 est de 13 200 euros (12 200 euros hors échelon 0) contre 11 000 euros en 1997. Il correspond à un salaire mensuel net de 1 500 euros (1 400 hors échelon 0) pour un ménage ne disposant que de revenus salariaux. Un boursier déclare en moyenne 3,6 points de charge (tableau 6). L'éloignement du domicile familial et la présence de frères et sœurs sont les facteurs les plus influents sur ce total. La part des étudiants issus d'un famille monoparentale est également remarquable (un boursier sur trois). Cette structure du nombre de points de charge a peu changé depuis 1997.

On peut assimiler ce système de points de charge à un calcul du niveau de vie du ménage d'origine de l'étudiant. En effet, le revenu d'un ménage n'est pas révélateur de son niveau de vie ; il dépend également du nombre de personnes dans le ménage. Toutefois, lorsque

**Tableau 6 – Points de charge moyens déclarés par un boursier sur critères sociaux en 2002-2003**  
France métropolitaine + DOM

	Ensemble BCS	
Distance	1,4	soit un éloignement entre domicile familial et lieu d'étude moyen de 134 km
Frères et sœurs hors du supérieur	1,1	soit une moyenne de 0,4 frère ou sœur dans le supérieur
Frères et sœurs dans le supérieur	0,9	soit une moyenne de 0,9 frère ou sœur hors du supérieur
Parent isolé	0,3	soit 32 % des boursiers sur critères sociaux issus d'un ménage monoparental
Autre	0,0	
<b>Total points de charge</b>	<b>3,6</b>	

Source : MEN-DEP

**Tableau 7 – Rapprochement du barème de bourse et de l'échelle OCDE de calcul du niveau de vie d'un ménage**

	Barème de bourse	Échelle OCDE
Premier parent	1	1
<i>si séparé (a)</i>	2,33 / 1,33	1
Deuxième parent (b)	1	0,5
Frère dans le supérieur (c)	1	0,5 / 1
Frère hors supérieur de plus de 14 ans	0,33	0,5
Frère hors supérieur de moins de 14 ans	0,33	0,3
Demandeur (c)	1	0,5 / 1
<i>si étudié entre 30 et 250 km</i>	1,66	0,5 / 1
<i>si étudié à 250 km ou plus</i>	2	0,5 / 1

(a) Le barème de bourse considère différemment la séparation suivant qu'il y a partage des gardes ou versement d'une pension alimentaire. Dans ce cas (cas 1), seul le parent à charge du demandeur est pris en compte (et le premier parent vaut 2,33), si il n'y a ni partage de garde ni versement d'une pension alimentaire (cas 2), les deux parents (et leurs revenus) sont pris en compte (et le premier parent vaut 1,33).

(b) Pris en compte en cas de divorce que dans le cas 2.

(c) On peut considérer avec l'échelle OCDE que l'étudiant est la première personne d'un ménage en cas de décohabitation, on lui attribuera alors une unité de consommation (uc).

Lecture : en divisant le plafond maximal d'attribution d'un échelon par (3 + points de charge / 3), on obtient un plafond indépendant du nombre de points de charge. Il est donc ensuite possible d'interpréter le barème d'attribution en termes « d'unités de consommation » (uc) où par défaut il y a déjà trois uc dans le ménage et où chaque point de charge vaut un tiers d'uc. Les charges du demandeur, comme la distance, étant alors logiquement rattachées à un total d'uc initial de l'étudiant. La grille de lecture proposée n'est pas unique, puisque l'on peut répartir différemment les trois uc initiaux entre les parents et le demandeur sans charge. Mais l'objectif est d'avoir un élément de comparaison au niveau du ménage.

**Tableau 8 – Effectifs et proportion d'étudiants aidés par académie**

	Total BCS (1)	dont échelon 0	Total BCU (2)	Total étudiants aidés (3)	total étudiants ayant droit à bourses	Pourcentage d'étudiants aidés (4)	Aide moyenne reçue pour une BCS (5)
Aix-Marseille	25 593	2 005	683	27 062	80 642	33,6	2 790
Amiens	11 188	911	143	11 638	30 301	38,4	2 705
Besançon	9 749	1 056	135	10 184	26 114	39,0	2 626
Bordeaux	21 964	2 137	583	23 157	75 090	30,8	2 653
Caen	9 196	984	166	9 597	29 322	32,7	2 555
Clermont-Fd	11 025	1 104	204	11 551	31 608	36,5	2 642
Corse	2 026	141	31	2 110	4 414	47,8	2 823
Créteil	19 688	975	682	20 916	91 736	22,8	2 866
Dijon	10 472	1 190	197	10 934	30 869	35,4	2 602
Grenoble	18 358	1 891	489	19 293	68 407	28,2	2 592
Lille	45 361	4 274	736	47 480	120 137	39,5	2 704
Limoges	5 668	626	79	5 854	16 140	36,3	2 640
Lyon	26 481	2 233	771	28 148	103 577	27,2	2 676
Montpellier	24 211	1 909	527	25 417	67 533	37,6	2 798
Nancy	20 706	2 149	402	21 757	60 103	36,2	2 620
Nantes	25 150	3 089	349	26 123	72 280	36,1	2 494
Nice	12 623	1 042	271	13 145	43 765	30,0	2 744
Orléans-Tours	14 967	1 718	255	15 633	46 736	33,4	2 625
Paris	27 118	2 147	2 715	30 836	205 327	15,0	2 784
Poitiers	12 726	1 482	274	13 285	37 120	35,8	2 610
Reims	9 684	830	125	10 072	30 391	33,1	2 685
Rennes	25 923	3 536	496	27 207	81 731	33,3	2 482
Rouen	11 849	906	189	12 419	39 477	31,5	2 678
Strasbourg	11 495	1 171	406	12 304	49 096	25,1	2 609
Toulouse	26 481	2 529	656	27 862	85 610	32,5	2 706
Versailles	17 771	1 263	907	19 194	116 420	16,5	2 763
<b>France métro.</b>	<b>457 473</b>	<b>43 298</b>	<b>12 471</b>	<b>483 178</b>	<b>1 643 946</b>	<b>29,4</b>	<b>2 677</b>
Antilles-Guyane	6 611	250	44	6 784	15 012	45,2	3 107
Réunion	7 626	241	39	7 759	14 470	53,6	3 127
<b>France métro. + DOM</b>	<b>471 710</b>	<b>43 789</b>	<b>12 554</b>	<b>497 721</b>	<b>1 673 428</b>	<b>29,7</b>	<b>2 691</b>

Source : MEN-DEP

(1) Bourses sur critères sociaux.

(2) Bourses sur critères universitaires.

(3) Y compris les allocations d'étude, les bourses de mérite, les prêts d'honneur, non détaillés ici.

(4) Voir l'encadré Définitions p.6.

(5) Aide moyenne reçue par un étudiant boursier sur critère sociaux hors échelon 0.

plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas besoin de multiplier les biens de consommation pour garder le même niveau de vie : par exemple, les dépenses pour le logement ou l'automobile ne sont pas proportionnelles au nombre de personnes du ménage. Aussi pour comparer le niveau de

vie de ménages de taille différente, on utilise en général un revenu corrigé par unité de consommation (voir l'encadré p.6) à l'aide d'une échelle d'équivalence (dite échelle OCDE). En rapprochant le système d'attribution des bourses d'une échelle de ce type, l'équivalent du nombre d'unités de consom-

mation pour l'échelle OCDE est une fonction dépendant du nombre de points de charge, et l'équivalent du revenu corrigé du ménage (qu'on appellera quotient bourse par la suite), leur revenu brut global divisé par cette fonction. Cette comparaison permet de constater que le système d'attribution des bourses sur critères sociaux n'est pas une mesure parfaite du niveau de vie du ménage du boursier (tableau 7). Ainsi, par exemple, un parent supplémentaire dans le ménage entraîne une diminution de points de charge, ce qui signifie que le système d'attribution considère que la présence d'un deuxième parent dans le ménage entraîne une diminution des besoins de ce ménage. À l'inverse, la présence d'un autre étudiant dans la famille ajoute autant de points de charge que trois enfants non étudiants.

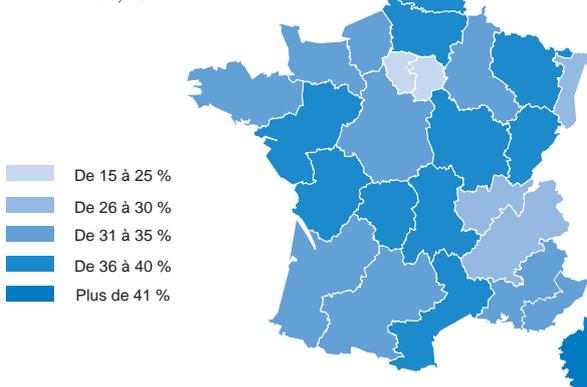
### Des disparités marquées entre académies

La répartition par académie est contrastée. Outre les DOM et la Corse, où près d'un étudiant sur deux perçoit une aide, dix autres académies se distinguent par une proportion de boursiers supérieure à 35 % (tableau 8). La part des étudiants aidés est nettement plus faible à Paris, Versailles et Créteil, respectivement 15 %, 16 % et 23 %. Les trois académies de l'Île-de-France sont, cependant, parmi celles où le montant moyen alloué pour une BCS est le plus élevé. S'il y a peu d'étudiants en situation difficile en Île-de-France, ceux-ci ont une situation sociale plus défavorisée qu'ailleurs.

**Maël Theulière, DEP B2**

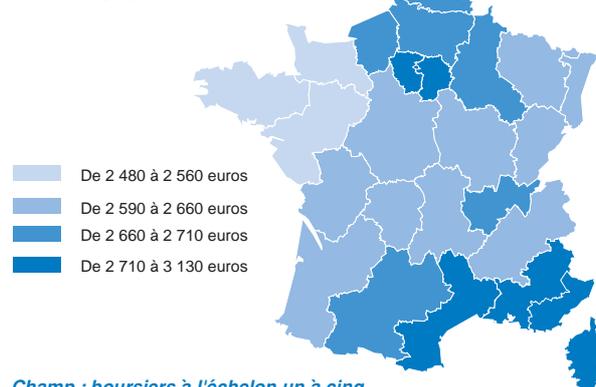
**Proportion d'étudiants aidés en 2002-2003**

Antilles-Guyane : 45,2 %  
Réunion : 53,6 %



**Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux en 2002-2003**

Antilles-Guyane : 3 107 euros  
Réunion : 3 127 euros



Champ : boursiers à l'échelon un à cinq

## Pour en savoir plus

« Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur », *Tableaux statistiques* 6846, mai 2002.

« Le plan social étudiant a atteint ses objectifs », *Note d'Information* 03.15,

MEN-Direction de la programmation et du développement, mars 2003.

J.-M. Hourriez et L. Olier, « Niveau de vie et taille du ménage : estimation d'une échelle d'équivalence », *Économie et Statistique* n°s 308-309-310, 1997.

Pour le détail des critères d'attribution et des réglementations : [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)

## Sources et définitions

Les chiffres des boursiers de l'enseignement supérieur à la charge du ministère de l'Éducation nationale sont extraits de la base centrale de gestion AGLAE (Automatisation de la gestion du logement et de l'aide à l'étudiant) qui gère l'ensemble des demandes de bourses et de logements sociaux du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). C'est, en effet, le CNOUS qui a la mission de gérer le dossier social étudiant qui permet à l'élève de présenter à la fois sa demande de bourse et de logement.

Les données produites dans cette application comptabilisent les personnes ayant reçu une aide financière au mois de février 2003. Viennent s'ajouter les boursiers de l'échelon 0 qui ne reçoivent pas d'aide mensuelle mais une exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Ces données ne prennent pas en compte les allocations d'études et les prêts d'honneur. En effet, ces aides pouvant être attribuées tout au long de l'année, une estimation de celles-ci au 15 février ne serait pas conforme à la réalité. Ces aides sont donc recensées par la Direction de l'enseignement supérieur à la fin de l'année scolaire.

### Proportion d'étudiants aidés

La proportion d'étudiants aidés est définie comme le rapport du nombre d'étudiants aidés par le ministère de l'Éducation nationale sur la population étudiante concernée par ces aides.

On considère comme étudiant aidé tout étudiant bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, d'une allocation d'études, d'une bourse de troisième cycle, d'une bourse de mérite ou d'un prêt d'honneur accordé par le ministère. Soit 497 721 étudiants en France métropolitaine + DOM en 2002-2003.

Par convention, la population concernée (1 673 000 étudiants sur un total de 2 209 000 en France métropolitaine et DOM en 2002-2003) est constituée par :

- les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides ;
- les étudiants inscrits en première année d'IUFM ;
- les élèves des STS et CPGE sous tutelle du MEN, préparations intégrées et écoles d'ingénieurs indépendantes des universités (mais sous tutelle du MEN) ;
- les étudiants des écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

Sont donc exclus du système des aides du MEN des étudiants d'écoles sous tutelle d'un autre ministère (pouvant bénéficier par ailleurs d'une aide de ce ministère), ceux de doctorat qui peuvent bénéficier d'autres

types d'aide (allocation de recherche ou contrat d'ATER), ceux inscrits dans des formations non reconnues par le MEN (écoles privées hors contrat, diplôme d'université...).

La proportion d'étudiants aidés parmi les bénéficiaires potentiels est de près de 30 % sur l'ensemble France métropolitaine + DOM en 2002-2003.

### Unité de consommation

Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas besoin de multiplier les biens de consommation pour garder le même niveau de vie : ainsi les dépenses pour le logement ou l'automobile ne sont pas proportionnelles au nombre de personnes du ménage. Aussi pour comparer le niveau de vie de ménages de taille différente, l'INSEE utilise un revenu corrigé par unité de consommation (uc) à l'aide d'une échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) : 1 uc pour le premier adulte du ménage, 0,5 uc pour les autres adultes et enfants de plus de 14 ans ou plus, et 0,3 uc pour les enfants de moins de 14 ans. Avec cette échelle d'équivalence, une personne seule vaut 1 uc, un couple 1,5 uc, un couple avec deux jeunes enfants 2,1 uc.

### Revenu brut global

Revenu intermédiaire dans le calcul de l'impôt, il s'agit de la somme des différents revenus catégoriels nets (par exemple, salaires après déduction des 10 et 20 % ou revenus de capitaux mobiliers après abattements) à laquelle s'ajoutent les plus-values à court terme, moins les déficits des années antérieures. Mais avant imputation des charges à déduire du revenu (par exemple, pensions alimentaires versées) pour le calcul de l'impôt.

### Quotient bourse

Le montant d'une bourse sur critères sociaux est attribué en fonction d'une grille donnant, en fonction du nombre de points de charge du ménage de l'étudiant, le montant maximum donnant droit à un échelon (*voir www.cnous.fr*). En divisant le plafond maximal d'attribution d'un échelon par (3 + points de charge/3) on obtient un plafond indépendant du nombre de points de charge. Il est donc ensuite possible d'interpréter le droit à l'attribution d'une bourse en fonction du revenu déclaré divisé par (3 + points de charge/3). On appelle dans cette étude quotient bourse ce quotient.

Sauf précision, tous les résultats sont présentés à euros constants, euros 2000 pour les revenus déclarés et euros 2002 pour les aides.